



## DISPOSITIF DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS Module : Gestion et coordination des contrôles

### Éléments de contexte :

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

### Objectifs :

Module de formation spécifique qui concerne **la gestion et la coordination des contrôles**.

**Remarque : ce module ne concerne pas les aides RDR hors surfaces**

### Public concerné :

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents en charges contrôles en exploitations agricoles, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, des contrôleurs de l'ASP, de FAM, des DDCSPP, de l'AFB et de l'ONCFS.

### Contenu proposé :

- **Obligation pour le stagiaire :**
- **avoir participé à une session du tronc commun**
- **Être capable d'identifier et d'expliquer les différents contrôles**
  - Les causes et principes des contrôles
  - Les différents types de contrôles
  - Les différents corps de contrôle
  - La structure d'un compte-rendu de contrôle
- **Comprendre le rôle de la coordination des contrôles**
  - La sélection des contrôles
  - La coordination des contrôles : objectifs, principe et méthodes
  - Le déroulement d'une campagne de contrôles
- **Comprendre les suites à contrôles**

Les conséquences et mise en œuvre des suites à contrôle

**Formateurs du MAA et de l'ASP**

**3 jours**

**15 participants**

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.

Mail [bruno.gelin@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr)

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)

[formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris

### Intervenants :

### Durée :

### Nombre de participants

### maximum :

### Responsable pédagogique :

### Responsable administratif :

### Information :

### Frais d'inscription :

établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

**Code RenoiRH formation :**

**NINAGP0009**